

**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**

N° : ICC-02/04-01/05

Date : 9 décembre 2005

Original : anglais

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit : M. le juge Tuiloma Neroni Slade, juge président
M. le juge Mauro Politi
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra

M. Bruno Cathala, Greffier

SITUATION EN OUGANDA

Affaire 01/05

Document public

**DÉCISION DE REPORTER LA CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT
CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 53 À L'ENQUÊTE
SUR LA SITUATION EN OUGANDA**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur

Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

Mme Christine Chung, premier substitut du Procureur

M. Eric MacDonald, substitut du Procureur

N° : ICC-02/04-01/05

Traduction officielle de la Cour

9 décembre 2005

1. **LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II** (« la Chambre ») de la Cour pénale internationale (« la Cour »),
2. **SIÉGEANT** en formation complète, conformément à sa décision du 18 mai 2005,
3. **VU** la règle 30 du Règlement de procédure et de preuve,
4. **VU** la « Décision de convoquer une conférence de mise en état au sujet de l'application de l'article 53 à l'enquête sur la situation en Ouganda » prise par la Chambre le 2 décembre 2005,
5. **VU** la requête du Procureur, datée du 6 décembre 2005, aux fins du report de la conférence de mise en état prévue par la Chambre pour le 14 décembre 2005, en raison des obligations préexistantes du Procureur concernant son rapport au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la situation au Darfour (Soudan), et de la nécessité pour le Procureur d'assister en personne à ladite conférence,
6. **ATTENDU** que les moyens présentés à l'appui de la requête du Procureur aux fins du report de la conférence de mise en état sont acceptables et raisonnables,

PAR CES MOTIFS,

LA CHAMBRE

7. DÉCIDE de reporter au 13 janvier 2006 à 15 h la conférence de mise en état convoquée par sa décision.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

...../signé/.....

M. le juge Tuiloma Neroni Slade
Juge président

...../signé/.....

M. le juge Mauro Politi

...../signé/.....

Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra

Fait le 9 décembre 2005

À La Haye (Pays-Bas)

Sceau de la Cour